



Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Madrid
8-12 avril 2002

Distr.: générale
11 avril 2002
Français
Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de l'Assemblée

Projet de rapport

Rapporteur général : M. Antoine Mifsud **Bonnici** (Malte)

Chapitre ____ **Participation et organisation des travaux**

A. Date et lieu de l'Assemblée

1. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement s'est tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002, conformément à la résolution 54/262 de l'Assemblée générale du 25 mai 2000. Pendant cette période, l'Assemblée a tenu ... séances plénières.

B. Participation

2. Les États ci-après étaient représentés à l'Assemblée :

Afghanistan	Belgique
Afrique du Sud	Belize
Albanie	Bénin
Algérie	Bhoutan
Allemagne	Bolivie
Andorre	Bosnie-Herzégovine
Angola	Botswana
Arabie saoudite	Brésil
Argentine	Brunéi Darussalam
Arménie	Bulgarie
Australie	Burkina Faso
Autriche	Burundi
Azerbaïdjan	Cambodge
Bahamas	Cameroun
Bahreïn	Canada
Bangladesh	Cap-Vert
Barbade	Chili



Chine	Jamaïque
Chypre	Japon
Colombie	Jordanie
Costa Rica	Kazakhstan
Côte d'Ivoire	Kenya
Croatie	Kirghizistan
Cuba	Koweït
Danemark	Lettonie
Égypte	Liban
El Salvador	Liechtenstein
Émirats arabes unis	Lituanie
Équateur	Luxembourg
Érythrée	Madagascar
Espagne	Malaisie
Estonie	Malawi
États-Unis d'Amérique	Maldives
Éthiopie	Mali
Ex-République yougoslave de Macédoine	Malte
Fédération de Russie	Maroc
Finlande	Maurice
France	Mauritanie
Gabon	Mexique
Gambie	Micronésie (États fédérés de)
Ghana	Monaco
Grèce	Mongolie
Guatemala	Mozambique
Guinée	Myanmar
Guinée équatoriale	Namibie
Guinée-Bissau	Népal
Guyana	Nicaragua
Haïti	Nigéria
Honduras	Norvège
Hongrie	Nouvelle-Zélande
Inde	Oman
Indonésie	Ouganda
Iran (République islamique d')	Ouzbékistan
Iraq	Pakistan
Irlande	Panama
Islande	Paraguay
Israël	Pays-Bas
Italie	Pérou
Jamahiriya arabe libyenne	Philippines

Pologne	Slovénie
Portugal	Soudan
Qatar	Sri Lanka
République arabe syrienne	Suède
République de Corée	Suisse
République de Moldova	Suriname
République démocratique du Congo	Tchad
République démocratique populaire lao	Thaïlande
République dominicaine	Togo
République tchèque	Trinité-et-Tobago
République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Roumanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
Rwanda	Uruguay
Saint-Kitts-et-Nevis	Vanuatu
Saint-Siège	Venezuela
Sénégal	Viet Nam
Sierra Leone	Yémen
Singapour	Yougoslavie
Slovaquie	Zambie
	Zimbabwe

3. Les membres associés ci-après des commissions régionales des Nations Unies étaient représentés par des observateurs :

[Une liste complète des participants sera incorporée au rapport final de l'Assemblée]

4. Les secrétariats des commissions régionales des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[Une liste complète des participants sera incorporée au rapport final de l'Assemblée]

5. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[Une liste complète des participants sera incorporée au rapport final de l'Assemblée]

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes étaient représentées :

[Une liste complète des participants sera incorporée au rapport final de l'Assemblée]

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

[Une liste complète des participants sera incorporée au rapport final de l'Assemblée]

8. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à l'Assemblée. Les organisations non gouvernementales accréditées sont énumérées

dans les décisions 2001/PC/3 et 2002/PC/1 des première et deuxième sessions de la Commission du développement social constituée en Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

C. Cérémonie de bienvenue

9. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souhaité la bienvenue à S. A. R. l'infante Doña Cristina, Ambassadeur itinérant auprès de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Son Altesse Royale a prononcé une allocution de bienvenue.

D. Ouverture de l'Assemblée

10. L'Assemblée a été ouverte le 8 avril 2002 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a prononcé quelques paroles de bienvenue.

E. Élection du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée

11. Aux 1re, 2e et ___ séances plénières tenues les 8, 10 et ___ avril 2002, sur proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée a élu les membres du Bureau suivants :

Président de la Conférence :

S. E. José María Aznar, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, a été élu Président de l'Assemblée par acclamation.

Vice-Présidents :

Groupe des États d'Afrique (sept vice-présidents) : Algérie, Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya et République sud-africaine.

Groupe des États d'Asie (six vice-présidents) : Chine, République de Corée, Philippines, République arabe syrienne, ...

Groupe des États d'Europe orientale (trois vice-présidents) : Bulgarie, République tchèque et Ukraine.

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (cinq vice-présidents) : Argentine, Belize, Équateur, Mexique et Suriname.

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (six vice-présidents) : Allemagne, Andorre, Autriche, Italie, Malte et Monaco.

Élection du Vice-Président d'office de l'Assemblée

S. E. D. Juan José Lucas Giménez, Ministre délégué à la présidence de l'Espagne, a été élu par acclamation Vice-Président d'office de l'Assemblée.

Élection du Rapporteur général

S. E. Antoine Mifsud Bonnici, Secrétaire parlementaire au Ministère des politiques sociales de Malte, a été élu par acclamation Rapporteur général de l'Assemblée.

Élection du Président de la Grande Commission

S. E. Felipe Paolillo de l'Uruguay a été élu par acclamation Président de la Grande Commission de l'Assemblée.

F. Adoption du Règlement intérieur

12. À sa 1re séance, le 8 avril, l'Assemblée a adopté le Règlement intérieur figurant dans le document A/CONF.197/2.

G. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

13. À sa 1re séance, le 8 avril, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour figurant dans le document A/CONF.197/1 tel que recommandé par le Comité préparatoire dans sa résolution figurant dans le document A/CONF.197/3. L'ordre du jour adopté était le suivant :

Ordre du jour de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

1. Ouverture de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, y compris la constitution de la Grande Commission de l'Assemblée.
7. Pouvoirs des représentants participant à l'Assemblée :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Échange de vues général.
9. Déclaration politique et Plan d'action international sur le vieillissement, 2002.
10. Adoption du rapport de l'Assemblée.

H. Organisation des travaux, y compris la constitution de la Grande Commission de l'Assemblée

14. À sa 1re séance, le 8 avril, l'Assemblée a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document A/CONF.197/4.

15. À la même séance, l'Assemblée a fait siennes les propositions figurant dans le document A/CONF.197/4 concernant l'échange de vues et la composition du Bureau de la Grande Commission.

16. À la même séance, l'Assemblée a approuvé le calendrier de ses travaux et l'organisation des séances, tels qu'ils figurent dans le document A/CONF.197/4.

I. Documentation

17. La documentation de l'Assemblée sera énumérée à l'annexe ____ [*à compléter*].

J. Pouvoirs des représentants à la Conférence

À la 1^{re} séance, le 8 avril, sur proposition du Président, on a décidé que la composition de la Commission de vérification des pouvoirs reposerait sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, à savoir : Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Lesotho, Sénégal, Singapour, et Uruguay. En ce qui concerne le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, il était entendu que si l'un de ces États ne participait pas à l'Assemblée, il serait remplacé par un autre État du même groupe régional.
